

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DU SERVICE CITYBIRD JANVIER 2009

Entre les soussignés :

La société CITYBIRD, Société par Actions Simplifiées au capital de 202 990 €, dont le siège social est sis 39 AVENUE EDOUARD VAILLANT 92100 BOULOGNE, RCS NANTERRE B 448 886 762.

(ci-après « **Citybird** »).

Représentée par Mr Cyril MASSON en qualité de Président, et :

Nom :

Adresse :

Tél :

(Ci-après « le Client »),

Citybird et le Client sont collectivement dénommées les « **Parties** » ou individuellement une « **Partie** ».

1- OBJET DU CONTRAT

Citybird propose au Client et/ou à tout passager qu'il désignera, ses services de location de véhicule motorisé deux roues avec chauffeurs en vue de les mener à la destination communiquée (ci-après le « **Service** ») si celle-ci entre dans la zone de couverture du service.

2- SERVICES

Le Client s'il souhaite utiliser le Service, commande un véhicule par téléphone au 0 826 100 100 (0,15 euros TTC/min) du lundi au vendredi de 7h00 à 22h00, le samedi de 8h à 20h et les dimanches et jours fériés de 16h00 à 22h00, en laissant l'ensemble de ses coordonnées, (ci-après le ou les « **Trajet(s)** »), ou par Internet sur le site www.city-bird.com.

En cas d'annulation d'un Trajet dans un délai inférieur à (1) une heure avant l'heure convenue et dans le cadre des heures d'ouverture du standard ou si le Client ne se présente pas au lieu de RDV dans les délais mentionnés à l'article 3, l'intégralité du trajet sera facturée.

3- TARIF ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Coût indicatif des trajets TTC (IVA = 5,5%)
autres tarifs sur www.city-bird.com **

Type de Trajet (sur base MAXI SCOOTER)	PRIX TTC
Paris Intra Muros (11H-16H)	25 €
Paris / Orly (11H-16H)	45 €
Paris / Roissy (11H-16H)	60 €
attente par tranche de 10 minutes*	10 €
Majorations ***	PRIX TTC
Heures de pointe (8h-11h & 16H-20H)	+ 5 € / trajet
Matin / Soir (6H-8H & 20H-23H)	+20 € / trajet
Nuit (23H – 6H)	+40 € / trajet
Week-ends Journée (8H-20h)	+20 € / trajet
Week-ends Nuit (20H-8h)	+40 € / trajet
Réservation expresse (inf 1heure)	+5 € / trajet
CITYBIRD LE CLUB (HONDA GOLDWING)	+15 € / trajet

* attente au delà de 10 minutes. Citybird ne peut s'engager à plus de 10 minutes d'attente sans appel de notification préalable au standard. Pour les aéroports, l'attente est facturée à compter de 20 minutes après l'heure signalée de réservation. En cas de retard du pilote Citybird par rapport à l'heure de réservation confirmée par e mail et sauf accord préalable de décalage entre le client et Citybird, le montant est déduit du trajet effectué par tranche de 10 minutes au delà des 10 premières minutes dans la limite du montant du trajet et sauf cas de force majeure.

** voir villes desservies et autres tarifs sur notre site web.

*** pour les majorations horaires, sera prise en compte l'heure de début et de fin de mise à disposition du chauffeur

**** les mises à disposition sont limitées géographiquement à Paris et sa première couronne, les autres destinations faisant l'objet d'un devis préalable. Les mises à dispositions s'entendent en semaine de 8h à 20H. Au-delà les majorations forfaitaires s'entendent par heure.

Citybird se réserve le droit de changer discrétionnairement ses tarifs. Dans cette hypothèse le Client en sera averti au moins sept (7) jours à l'avance par écrit. Le Client pourra refuser l'application des nouveaux tarifs en résiliant son abonnement dans un délai de 7 jours à compter de la réception des nouveaux tarifs. Le solde sera alors remboursé, déduction faite des montants offerts lors de la souscription.

4- PRESTATIONS ET RESPONSABILITES DE CITYBIRD

Citybird s'engage à faire le nécessaire pour mener le passager à destination dans les meilleurs délais et dans les conditions de sécurité optimales. A ce titre, la conduite et la garde du véhicule appartiennent à Citybird qui répond aux prescriptions du Code de la Route.

La responsabilité de Citybird couvre les dommages corporels de manière illimitée et les dommages directs matériels et immatériels causés au passager avec un plafond de 4.573.470 Euros causés aux passagers, depuis la montée sur le véhicule jusqu'à la descente, ces deux actions comprises, sauf les dommages causés par la faute du voyageur. Pour des raisons de sécurité, il est interdit de fumer, de transporter des substances inflammables, explosives, corrosives ou toxiques. Le non-respect de cette stipulation engage la responsabilité du Client et du passager. Citybird se réserve alors la possibilité de tout recours éventuel. Les animaux ne sont pas admis au transport sauf arrangement spécifique, en tout état de cause Citybird ne saurait voir engager sa responsabilité de ce fait.

Il est expressément convenu que les retards sur les délais de transports dus à des difficultés imprévues de circulation n'ouvrent pas droit à des indemnités d'aucune sorte (embouteillages, accidents, déviation, conditions météo, événements divers etc.)

5- DUREE DU CONTRAT ET RENOUVELLEMENT

Le présent contrat est conclu pour une période d'un (1) an à compter de sa signature, période à laquelle le solde du compte est remis à 0. Tout renouvellement pourra se faire par simple paiement d'un nouveau solde.

6-RESILIATION

Le présent contrat ne peut être résilié par l'une ou l'autre des parties avant son terme. Toutefois, en cas de manquement grave dans l'exécution de ses obligations ou de ses engagements et ce, incluant les obligations pécuniaires, par l'une des Parties, auquel elle n'a pas remédié dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception envoyée par la Partie non-défaillante, le présent Contrat pourra être résilié par la Partie non défaillante sans formalité. La résiliation sera effective à compter de la date d'expiration du délai de trente (30) jours mentionné ci-dessus.

7- ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Si une ou plusieurs dispositions du présent contrat sont frappées de nullité ou d'inapplicabilité, les autres stipulations garderont toutes leur force et leur portée.

Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera soumis au Tribunal de Commerce de Nanterre.

Fait à Boulogne-Billancourt, le

Pour le Client

Pour Citybird

Nom :

Cyril MASSON

Fonction :

Président

Signature :

Signature :